

AVIS PUBLIC
DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS est par les présentes donné que le Comité de démolition de la Ville de Dollard-des-Ormeaux tiendra une séance publique **lundi le 1^{er} juin 2026 à 17 h** dans la Salle du conseil au 12001, boulevard De Salaberry, afin d'étudier la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé à l'adresse suivante :

26, rue Barton (lot 1 327 325)

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19) et aux dispositions du *Règlement R-2023-177 sur la démolition des immeubles*, **toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la municipalité à l'adresse suivante :

Bureau de la greffière
Ville de Dollard-des-Ormeaux
12001, boulevard De Salaberry
Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2A7
ariendeau@ddo.qc.ca

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 19 mai 2026.

ANNIE RIENDEAU, greffière